



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Thierry BISMUTH
05 55 45 66 44

thierry.bismuth@culture.gouv.fr

Références : PC01910822C0001-3

SRA/2023/TB/CB/N° 199

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région
à
Direction départementale des territoires
Service ADS
À l'attention de Marie-Christine MARTIN,
BP 314
19011 TULLE CEDEX

Limoges, le 07 février 2023

CORREZE
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

13 FEV. 2023

ESTER

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement

Références : LAROCHE-PRES-FEYT (CORREZE), 2022 - La Tinsougnette
PC01910822C0001
Votre courrier du 11 novembre 2022
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 8 décembre 2022.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de région,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
La Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie

Hélène MOUSSET